Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL277-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-178

Séance du 9 novembre 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 39
- Votants : 41
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 3 novembre 2026

Le 9 novembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 3 novembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Claire CHAPALAIN donne procuration à M. Nicolas KERMARREC, Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à M. Jean-Louis BONDU

MEMBRES ABSENTS :
M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Gérard MITCHOVITCH

HABITAT : avenant à la convention partenariale avec AILES

À la suite de l'étude menée fin 2023 sur les besoins en logements des jeunes et des saisonniers, la CLCL a lancé un appel à projets visant à développer un réseau d'habitat temporaire multisites sur son territoire. L'AILES a été retenue dans ce cadre pour répondre aux besoins identifiés.

Pour rappel, l'**analyse du besoin avait mis en évidence que les enjeux d'hébergement temporaire concernaient majoritairement 2 publics :**

- les **jeunes** (stagiaires, apprentis ne vivant pas sur le territoire, intérimaires, mais aussi ceux en difficultés sociales ayant un besoin de décohabitation) ;
- les **saisonniers du monde agricole** originaires essentiellement de l'étranger, qui viennent travailler par période de 6 mois dans la ceinture légumière léonarde.

Ainsi, comme défini dans la convention de partenariat signée le 01/09/2025, l'**AILES a pour missions de** :

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL277-DE

PILIER 1 : Déployer une mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes de 16 à 30 ans sur le sujet du logement. Ce service est apporté par une conseillère logement du dispositif « Service Habitat Jeunes du Finistère » (SHAJ29), salariée de l'AILES. Les actions sont individuelles ou collectives. L'information et les conseils concernent, la recherche, l'accès, le maintien et la sortie du logement. Le service est accessible physiquement le mardi au SIJ -Service Information Jeunesse- de la CLCL à Lesneven.

PILIER 2 : constituer un réseau d'hébergements en :

- **déployant la cohabitation intergénérationnelle via le dispositif Tiss'âges** dont l'objectif est de recruter des hébergeurs qui mettent des **chambres à la location,** constituer les binômes et assurer le suivi de la cohabitation. Un salarié de l'AILES est présent sur le territoire une journée par semaine, soit en rendez-vous sur les différentes communes, soit en permanence au SIJ;
- **développant des solutions de logements meublés et équipés** pour les jeunes et les saisonniers par le travail d'une collaboratrice de Ailes à mi-temps sur cette mission;
- **gérant des internats en partenariat avec leurs propriétaires, en dehors des périodes scolaires ;**
- **gérant des solutions de logements existants dans le parc privé et constituer des colocations;**
- **gérant des solutions de logements existants dans le parc privé et communal.**

L'AILES a mené, pendant huit mois, un travail de développement visant à explorer les possibilités de constitution d'un réseau d'hébergement et de logement à destination des jeunes et des saisonniers sur le territoire.

Cette démarche s'est appuyée sur des rencontres avec différents acteurs locaux : les élus des communes de la CLCL, les établissements scolaires et de formation, les employeurs ainsi que les acteurs du logement et de la jeunesse, notamment la Maison d'accueil, le CCAS de Lesneven et la Sauvegarde. Ces échanges avaient pour objectifs de mieux connaître l'offre existante, de réévaluer les besoins en logements des jeunes et des saisonniers et d'identifier les possibilités de mobilisation de solutions au sein d'un réseau territorial.

L'AILES a partagé les éléments issus de ce travail avec les services de la CLCL. Cette analyse concertée conduit à interroger les réponses à apporter aux besoins d'hébergement et de logement des jeunes de 16 à 30 ans sur le territoire, ainsi que les possibilités et les contraintes de mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins des saisonniers agricoles et de leurs employeurs.

En effet,

D'une part, d**es hébergeurs proposent des chambres via Tiss'âges mais les demandes d'hébergements ne sont pas nombreuses, pour le moment**. **Ainsi, 2 binômes ont été constitués sur 4 hébergeurs disponibles.**

La maison d'accueil de Lesneven héberge actuellement des personnes aux profils variés, allant de jeunes étudiants à des personnes de plus de 60 ans. L'AILES travaille prioritairement à recentrer une partie de cette offre sur les jeunes de moins de 30 ans. Toutefois, la structure reste identifiée comme un lieu d'accueil ouvert à tous les publics, notamment aux personnes en grande difficulté sociale. **À ce jour, les demandes d'hébergement reçues concernent davantage des hommes seuls de plus de 40 ans**, pouvant rencontrer des difficultés sociales, que des jeunes de moins de 30 ans.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL277-DE

D'autre part, **la création d'une réponse aux besoins de logements des saisonniers agricoles se confronte à une réalité économique** : **volonté d'une offre de 150€ par mois** de la part de certains employeurs du secteur de l'agro-agri. **Cette capacité budgétaire est très limitante pour imaginer un accès à un hébergement de meilleure qualité. D'autres agriculteurs ont, eux-mêmes, mis en place des solutions pour loger les salariés dont ils ont besoin pour le fonctionnement de leur exploitation agricole.**

Du côté des hébergeurs, des solutions pourraient être trouvées auprès des internats des lycées du territoire. L'IREO est favorable à louer ses chambres et ses studios quand ils sont inoccupés par leurs étudiants, de préférence en les mettant au service du monde agricole. L'internat du Cleusmeur dispose d'une capacité de lits conséquente mais se pose la question de l'organisation des espaces pour accueillir en parallèle des mineurs étudiants de l'établissement et des personnes extérieures majeures.

Au regard de l'analyse partagée et des échanges entre l'AILES et la CLCL, il est proposé d'ajuster la convention de partenariat comme suit :

- **Pilier 1 : poursuite de l'expérimentation de la permanence d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement (AIOA) des jeunes en matière de logement en ajustant le temps de travail, (0,2 ETP contre 0.4 prévu initialement).**
- **Pilier 2 : arrêt de la mission de développement d'hébergements et de logements pour les jeunes et les saisonniers, initialement prévue jusqu'en décembre 2027. Le développement et l'animation de Tiss'âges sont toutefois maintenus,** avec une communication renforcée sur le territoire pour mobiliser les hébergeurs et les jeunes.

Ceci impliquera une baisse des dépenses de la CLCL dans le cadre de cette convention et la reprise en main par le service aménagement de la construction de collaboration entre les internats et les employeurs de saisonniers.

	~~2025~~ **2026**	~~2026~~ **2027**	~~2027~~ **2028**	~~2028~~ **2029**	~~2029~~ **2030**	~~2030~~ **2031**
Tiss'âges	4 167 €	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€	10 000€
AIOA	0€	~~21 600€~~ 3600€	~~21 600€~~ 10 800€	~~21 600€~~ 10 800€	~~21 600€~~ 10 800€	~~21 600€~~ 10 800€
Développement	~~8 200€~~ 0€	24 600€ 18 450€	~~24 600€~~ 0€	0€	0€	0€
TOTAL	~~**12 367€**~~ **4167€**	~~**56 200€**~~ **32 050€**	~~**56 200€**~~ **20 800€**	~~**31 600€**~~ **20 800€**	~~**31 600€**~~ **20 800€**	~~**31 600€**~~ **20 800€**

Vu l'avis favorable de la commission aménagement en date du 14 octobre 2026, et de la commission finances, réunie le 2 novembre 2026,

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **valider les modifications du cadre d'intervention de l'association AILES sur le territoire de la CLCL présentées ci-dessus,**
- **autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention (cf. annexe jointe).**

Décision : Approuvé à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL277-DE

Votants	41	
Pour	41	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,
La Présidente

